BRIO TEST

Chaussée de La Hulpe, 150 / - B 1170 - WATERMAEL-BOITSFORT

N° d'inscription CBFA- en tant que courtier en assurances

Le bureau possède une participation directe ou indirecte représentant 10% ou plus des droits de vote ou du capital de [compléter les noms et adresses des entreprises d'assurances].

[compléter les noms et adresses des entreprises d'assurances] possède[nt] une participation directe ou indirecte représentant plus de 10 % des droits de vote ou du capital du bureau

Par le biais du présent document, notre bureau agit conformément à la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, à la loi du 11 juin 1874 contenant les titres X et XI, livre ler, du code de commerce et à la loi du 27 mars 1995 relative à l'intermédiation en assurances et en réassurances et à la distribution d'assurances. Notre bureau vous communique à cet égard un certain nombre d'informations obligatoires

Re	enseignements relatifs au o	client :	
Adr Cod	m : BRIO esse : RUE DU TEST de postal : 1000 os exigences et besoins po	Prénom : N° : Localité : BRUXELLES Dur une Assurance	Boîte :
1.			isques simples - RUE DU TEST - B 1000
	Afin de pouvoir vous recommander un pr part, le risque à assurer et, d'autre part,		vos souhaits, notre bureau analyse correctement, d'une ifs au contrat d'assurance à souscrire.
		garanties souhaitées, d'évent	s, notamment en ce qui concerne le preneur d'assurance et lels contrats d'assurance antérieurs, les antécédents et
	Vos réponses sont reprises dans la prop client ».	osition d'assurance du produit	que vous souhaitez souscrire, cfr « Votre choix en tant que
2.	Exigences spécifiques :		
con	us confirmez avoir déclaré exactement t nsidérées comme des données suscept vis motivé de notre bureau	bles d'influencer cette analy	nues de vous qui doivent raisonnablement être se.
1.	base de l'analyse : - (1) du risque à assurer, et - (2) de vos exigences et besoin	s relatifs au contrat d'assuran	- AXA BELGIUM Produit : 8022 - Confort habitation sur la ce à souscrire. ter le nom et l'adresse de l'entreprise ou des entreprises
2.	d'assurances avec laquelle (lesquel	les) notre bureau peut travaille it d'assurance <i>Compagnie 39</i> ontrats d'assurances disponibl	er et travaille. - AXA BELGIUM Produit : 8022 - Confort habitation sur la es couvrant ce risque, et

VERSION 01-12-2006 - ASSURANCES NON-VIE

POUR TOUTES VOS QUESTIONS OU PROBLEMES, VOUS POUVEZ TOUJOURS EN PREMIER LIEU VOUS ADRESSER A NOTRE BUREAU.

Ce produit répond en effet en termes de type de produit et des caractéristiques principales à vos exigences et besoins.

Si cela ne répond pas à vos attentes, une plainte peut également être déposée auprès de l'Ombudsman des Assurances, à 1000 Bruxelles, square de Meeûs 35. Tél.: 02/547 58 71 - Fax: 02/547 59 75 - www.ombudsman.as. Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par la CBFA, à 1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14, et peut être retrouvé sur www.cbfa.be.

BRIO TEST

Chaussée de La Hulpe, 150 / - B 1170 - WATERMAEL-BOITSFORT

N° d'inscription CBFA- en tant que courtier en assurances

Le bureau possède une participation directe ou indirecte représentant 10% ou plus des droits de vote ou du capital de [compléter les noms et adresses des entreprises d'assurances].

[compléter les noms et adresses des entreprises d'assurances] possède[nt] une participation directe ou indirecte représentant plus de 10 % des droits de vote ou du capital du bureau

Motivation spécifique :		
Votre choix en tant que client :		
 Vous suivez l'avis donné par notre bureau et confirmez votre souhait de souscrire le produit d'assurance recommandé par nous. 		
2. Uous ne suivez pas l'avis donné par notre bureau et confirmez expressément vouloir souscrire le produit d'assurance suivant :		
Vous confirmez que notre bureau ne doit plus effectuer d'analyse complémentaire de marché pour le risque que vous souhaitez assurer par l'intermédiaire de notre bureau.		
La proposition d'assurance du produit de votre choix a été remplie et vous a été remise. Vous reconnaissez que son contenu correspond à l'analyse de vos exigences et besoins et que vous avez été expressément informé de la portée et des limites du produit d'assurance que vous avez choisi.		
Fait en deux exemplaires, dont un est remis au client.		
A WATERMAEL-BOITSFORT , le 16/09/2007		
Signatures:		

Le traitement des données à caractère personnel susmentionnées est, conformément à l'article 5c) de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998 (dénommée ci-après « la loi sur la protection de la vie privée »), nécessaire afin de satisfaire à l'obligation d'information prévue dans la loi du 27 mars 1995 relative à l'intermédiation en assurances et en réassurances et à la distribution d'assurances, modifiée par la loi du 22 février 2006 et à laquelle notre bureau est soumis en tant que responsable du traitement.

Conformément à la loi sur la protection de la vie privée, vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles qui vous concernent et de rectification de ces données. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de la Commission de la protection de la vie privée, à 1000 Bruxelles, boulevard de Waterloo 115.

VERSION 01-12-2006 - ASSURANCES NON-VIE

POUR TOUTES VOS QUESTIONS OU PROBLEMES, VOUS POUVEZ TOUJOURS EN PREMIER LIEU VOUS ADRESSER A NOTRE BUREAU.

Si cela ne répond pas à vos attentes, une plainte peut également être déposée auprès de l'Ombudsman des Assurances, à 1000 Bruxelles, square de Meeûs 35. Tél.: 02/547 58 71 - Fax: 02/547 59 75 - www.ombudsman.as. Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par la CBFA, à 1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14, et peut être retrouvé sur www.cbfa.be.

Proof of concept digital signature

Signature sheet



Insurance company
Consumer